

15. Garantie

Garantie complète de cinq ans

Couvre 5 ans suivant la date d'installation ou la date d'occupation pour un logement antérieurement inoccupé.

Conservez votre reçu daté ou autre preuve de la date d'installation/de possession.

La Cornue payera pour :

Toute la main-d'œuvre pour les réparations et les pièces de rechange défectueuses en raison des matériels et la fabrication.

Tout dommage causé par le transport doit être signalé dans les 15 jours suivant la livraison.

Les défauts cosmétiques doivent être signalés dans les 30 jours suivant l'installation.

L'entretien doit être effectué par une agence d'entretien autorisée pendant les heures ouvrables régulières.

Pour une agence d'entretien près de vous, veuillez appeler 877 LACORNU(e) ou 877-522-6768 (7 h 00 à 16 h 00 L-V heure du Pacifique).

La Cornue ne payera pas pour :

1. L'entretien par une agence non autorisée ou des dommages ou des réparations résultant d'un entretien par une agence non autorisée ou l'utilisation de pièces non autorisées.
2. Les visites d'entretien pour :
 - Vous montrer comment utiliser l'appareil.
 - Corriger l'installation. Vous êtes responsable de fournir le filetage électrique et autre infrastructure de connexion.
 - Le réarmement des disjoncteurs ou le remplacement des fusibles à la maison.
 - Remplacer les ampoules accessibles au propriétaire.
3. Les dommages causés par les accidents, les modifications, la mauvaise utilisation, l'abus, la mauvaise installation ou une installation qui n'est pas conforme aux codes de l'électricité ou de plomberie locaux, ou le mauvais rangement de l'appareil.
4. Les réparations résultant d'une utilisation irrégulière à domicile.
5. La main-d'œuvre pour l'entretien pendant la période de la garantie limitée.
6. Les frais de déplacement et coûts associés encourus lorsque le produit est installé dans un endroit avec un accès limité ou confiné (c.-à-d., les avions, les traversiers, les régions géographiques isolées).

La garantie s'applique aux appareils utilisés dans un endroit résidentiel : elle ne couvre pas l'utilisation à des fins commerciales.

Cette garantie est pour les produits achetés et conservés aux 50 états des É.-U., au District de Columbia et au Canada. Si l'appareil est vendu par l'acheteur d'origine pendant la période de garantie, le nouveau propriétaire continu d'avoir la protection jusqu'à la date d'expiration de la période de garantie de l'acheteur d'origine.

La garantie s'applique même si vous déménagez.

LA CORNUE N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS.

Certains états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, donc la limitation ou l'exclusion ci-dessus ne s'applique peut-être pas à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre ou d'une province à l'autre.

Si vous avez besoin d'un entretien, consultez la section « Résolution de problèmes » dans la livre d'instructions. Vous trouverez plus d'aide en consultant la section « Entretien et pièces ».